Manuel de procédure

Bienvenue dans le réseau «Soins de santé» de Médic-Alliance !

Votre employeur a souscrit pour vous une formule de soins de santé.

Vous en êtes le titulaire. Votre conjoint et vos enfants y ont droit également. Il faut que les membres de votre famille aient été enregistrés dans notre système informatique pour avoir droit aux soins.

Votre nom = ...

Votre employeur = ...

Votre formule = ...

MEDIC - ALLIANCE



Date : . . . / . . . / 20. . .

Comment procéder en cas de maladie ?

Rendez-vous à la réception de l'hôpital auquel vous êtes affilié (celui que vous avez choisi pour vous faire soigner) et présentez votre pièce d'identité ou votre carte MEDIC-ALLIANCE.

L'hôpital vérifiera si vous êtes bien repris dans la liste des assurés qu'elle reçoit chaque mois de Médic-Alliance.

Cette liste reprend les titulaires et ayants droit (membres de famille) dûment enregistrés dans notre sytème.

Enfants, conjoint (ayants droit)

Un de vos ayants droit (conjoint, enfant) veut se faire soigner.

- Si il a moins de 12 ans, il doit être accompagné à l'hôpital où le titulaire est affilié par un des deux parents (titulaire ou conjoint).
- Si il a plus de 12 ans, il peut se rendre seul à l'hôpital où le titulaire est affilié.

C'est OK ? On prodigue alors les soins au patient.

1/ Un médecin examine le patient (consultation médicale).

2/ Si c'est nécessaire, l'hôpital procède aux examens de laboratoire.

3/ Ensuite, l'hôpital administre les soins.

4/ Les médicaments sont délivrés gratuitement (génériques ou spécialités suivant la formule souscrite)

Avec MEDIC-ALLIANCE, les médicaments sont gratuits !

MEDIC-ALLIANCE délivre gratuitement les médicaments pendant la période des soins et de l'hospitalisation, mais pas les médicaments que l'on doit prendre toute sa vie (ex. diabète, hypertension, HIV, acide urique, etc).

Si la pharmacie de l'hôpital n'a pas les médicaments en stock, MEDIC-ALLIANCE se chargera de vous les fournir.
Contactez l'agent MEDIC-ALLIANCE de votre région. Il trouvera une solution pour vous transmettre les médicaments au plus vite.

Puis-je me faire soigner dans un autre hôpital que le mien?

Non, MEDIC-ALLIANCE ne prendra pas en charge des soins pris volontairement dans un autre hôpital que celui où vous êtes affilié.
Dans le cas d'une urgence, suivez la procédure ci-dessous svp.

Je souhaite changer d'hôpital, que faire?

Signalez-le à la direction du personnel de votre employeur qui communiquera au bureau MEDIC-ALLIANCE le changement d'hôpital où vous êtes affilié.

Comment modifier la composition de ma famille ?

Informez la direction du personnel de votre employeur qui communiquera au bureau MEDIC-ALLIANCE la modification de la liste de vos ayants droit (membres de la famille couverts pour les soins de santé).
Le changement doit se faire avant la fin du mois.

Que faire en cas d'urgence ?

En cas d'urgence, vous serez peut-être obligé de vous rendre dans un autre hôpital que celui auquel vous êtes affilié. Par exemple, en cas d'accident sur la route.

En cas d'urgence, prévenez aussitôt le bureau MEDIC-ALLIANCE pour les en informer.

MEDIC-ALLIANCE prendra en charge uniquement la consultation urgente ainsi que les premiers soins prodigués aux urgences.
Mais il est demandé au malade de se rendre le lendemain ou le plus rapidement possible dans l'hôpital où il est affilié.
Dans le cas où un soin ou un examen n'est pas prévu dans votre formule, l'hôpital contacte MEDIC-ALLIANCE qui soumettra la demande à votre employeur pour accord exceptionnel.

Plus de 30 hôpitaux dans 15 villes en RD Congo

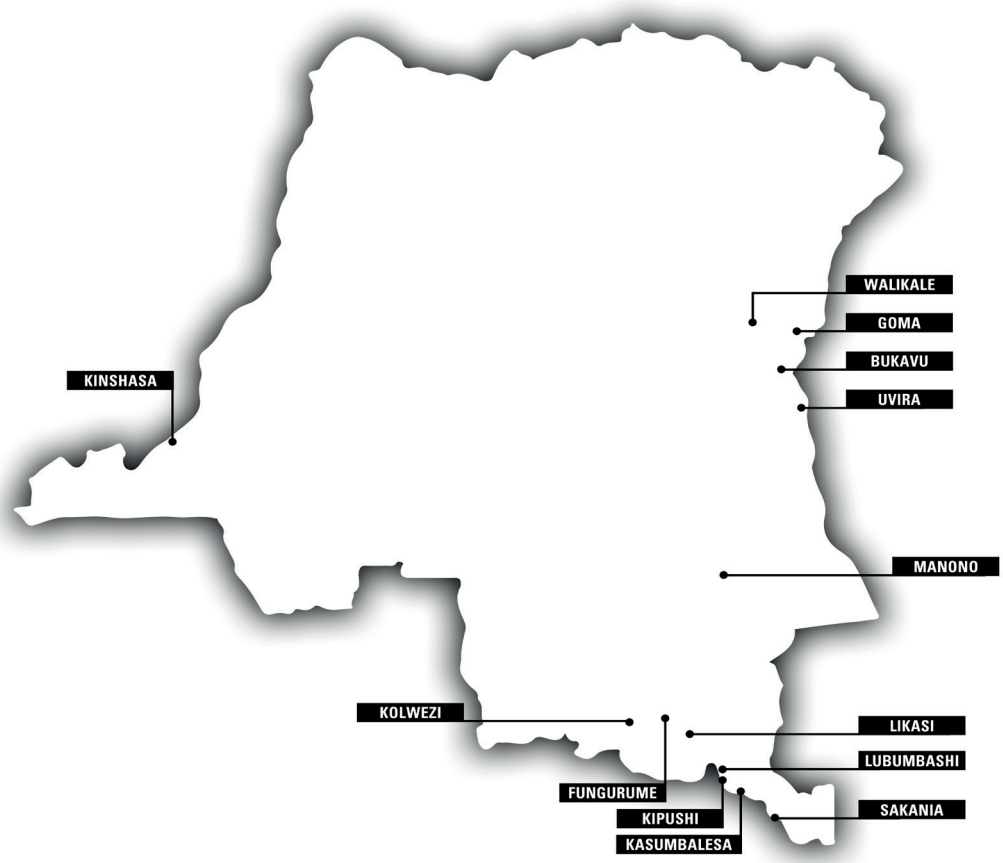

Quelles sont les heures d'ouverture des hôpitaux?

Du lundi au vendredi :
de 07h30 à 16h30
Samedi : de 07h30 à 12h30

URGENCES 24/24H
(Laboratoire et pharmacie sur appel)



Accouchements

En cas d'accouchement, n'attendez pas la dernière minute pour vous rendre dans l'hôpital. La naissance d'un enfant n'est jamais considérée comme une urgence. Dès l'apparition des contractions, Madame doit se rendre dans l'hôpital où vous êtes affilié. Dans le cas où elle accouche dans un autre hôpital que celui où vous êtes affilié, MEDIC-ALLIANCE ne prendra pas en charge les frais d'accouchement.

Soins supplémentaires non compris dans votre formule.

MEDIC-ALLIANCE se limite à fournir les soins décrits dans le forfait auquel votre entreprise a souscrit.

Dans le cas d'un soin ou un examen qui n'est pas prévu dans votre formule, ou si vous devez subir une opération ou des soins qui ne sont pas compris dans votre forfait, voici la procédure :

- Acte Médical Urgent : l'hôpital doit faire l'intervention en urgence. Il doit prévenir MEDIC-ALLIANCE pour la facturation à l'employeur des frais supplémentaires.
- Acte Médical non urgent : l'hôpital doit faire un devis de l'acte. Ensuite, il faut l'accord préalable de MEDIC-ALLIANCE pour effectuer l'opération.

Avant de vous engager dans des frais qui risquent d'être à votre charge, contactez MEDIC-ALLIANCE qui trouvera la solution adéquate avec votre employeur.

Les soins qui ne sont jamais pris en charge sont : *

- La paire de lunettes.
- La chirurgie lourde autre que celle décrite dans votre formule
- Les maladies telles que diabète, sida, cancer, dialyse, etc.
- Grand brûlé.

Dans tous ces cas, les soins prodigués seront facturés à votre employeur.

** Dépend de la formule à laquelle votre employeur a souscrit.*

MEDIC - ALLIANCE

Une famille de 6 personnes comprend:



le salarié couvert, + son ou sa conjointe, + maximum 4 enfants de moins de 18 ans et/ ou étudiants de moins de 25 ans.
Enfants supplémentaires sur devis.

	FAMILIA 30 $	SOLIDAIRE 40 $	ALLIANCE 65 $	COMMUNAUTAIRE 75 $	ASSISTANCE 90 $	CONFORT 120 $
MÉDECINE GÉNÉRALE						
Consultation médicale : consultation générale, prescription médicale et soins.	✔	✔	✔	✔	✔	✔
Observation et hospitalisation : 72h – 3 jours	✔	✔	✔	✔	✔	✔
Observation et hospitalisation : 120h – 5 jours				✔	✔	✔
Accouchement normal (eutocique), accouchement dystocique.	✔	✔	✔	✔	✔	✔
Accouchement par césarienne.					✔	✔
MÉDECINE SPECIALISÉE						
Consultation spécialisée sur RDV: Chirurgie, Gynéco-obstétricale, Médecine interne, pédiatrie.		✔	✔	✔	✔	✔
Consultation sur RDV: Ophtalmologie- Dermatologie, ORL, Dentisterie				✔	✔	✔
Consultation sur RDV: Kinésithérapie, Neuropsychiatrie, Neurochirurgie, Orthopédie				✔	✔	✔
LABORATOIRE						
Goutte épaisse.	✔	✔	✔	✔	✔	✔
Examens de laboratoire de routine : Hémoglobine, Hématocrite.	✔	✔	✔	✔	✔	✔
Globules rouges, Globules blancs, Formule leucocytaire, Vitesse de sédimentation.	✔	✔	✔	✔	✔	✔
Groupe sanguin ABO+ Rhésus, Glycémie, Widal et Selles directes.	✔	✔	✔	✔	✔	✔
Urines : sédiment urinaire, glucose, protéine.	✔	✔	✔	✔	✔	✔
Frottis vaginal, Frottis Urétral, Test de grossesse.	✔	✔	✔	✔	✔	✔
Temps de saignement (TS), Temps de coagulation (TC), CRP.		✔	✔	✔	✔	✔
Examens complémentaires : Épreuves biologiques, LCR, sang, urines.		✔	✔	✔	✔	✔
Examens complémentaires : Urée, Créatinine, SGOT, SGPT.				✔	✔	✔
Examens de laboratoire spéciaux de type 1: Ziehl sur crachat, LCR.			✔	✔	✔	✔
Examens de laboratoire spéciaux de type 2 : Albumine totale, Protéine totale.			✔	✔	✔	✔
Cholestérol total LDL et HDL, Lipides totaux, Triglycéride, Hémoglobine Glicquée			✔	✔	✔	✔
Bilirubine total, Bilirubine direct, Bilirubine indirect. Ionogramme sanguin.				✔	✔	✔
Phosphatase acide, Phosphatase alcaline, Rivalta, GOT/ ASAT, GPT/ ALAT.				✔	✔	✔
Culture : Hémoculture, Coproculture, Uro-culture, ECBU.				✔	✔	✔
PSA, CPK					✔	✔
IMAGERIE MÉDICALE						
Radiographie de routine : thorax, membres inférieurs et supérieurs.	✔	✔	✔	✔	✔	✔
Échographie gynécologique et Obstétricale.	✔	✔	✔	✔	✔	✔
Radiographie de la ceinture pelvienne, colonne vertébrale, crâne.			✔	✔	✔	✔
Échographie abdominale et pelvienne.			✔	✔	✔	✔
Echographie vésicale et prostatique.				✔	✔	✔
Électro-cardiogramme ECG.				✔	✔	✔
Échographie cardiaque.					✔	✔
Ecographie spéciale : Rate, Foie, Reins.					✔	✔
Echocardiographie, Doppler.						✔
Hystérosalpingographie.						✔
BLOC OPÉRATOIRE						
Petite chirurgie. Linéaire, circoncision	✔	✔	✔	✔	✔	✔
Actes chirurgicaux : appendicectomie, cure herniaire. Plâtre simple.				✔	✔	✔
Technique professionnelle : infiltration et autres.				✔	✔	✔
Transfusion sanguine sans fourniture du sang.			✔	✔	✔	✔
Actes chirurgicaux : Kystectomie bénigne non cancéreuse					✔	✔
Curetage.					✔	✔
PRODUITS PHARMACEUTIQUES						
Ordonnance et délivrance des médicaments génériques.	✔	✔	✔	✔	✔	✔
Ordonnance et délivrance des médicaments spécialités.			✔	✔	✔	✔

Medic-Alliance - B.A.C. SARL

Medic-Alliance - B.A.C. SARL
Avenue Kasaï, n°119, Lubumbashi
République Démocratique du Congo

Phone : +243 822 920 003
E-mail : info@bac-rdc.com

Numéros utiles :

Avis médical MEDIC-ALLIANCE : medical@bac-rdc.com

- Docteur Jean-Pierre Lumbala : +243 891 685 291
- Docteur Roland Kabeya Matanda : +243 841 061 919
- Docteur Héritier Kabuya : +243 817 473 747
- Docteur Willy : +243 893 330 001
- Mamie Esambo : +243 822 920 003

Administration, remboursement, encodage : metalor@bac-rdc.com

- Metalor Munsi : +243 994 223 099

Commercial :

- Lubumbashi : +243 822 920 003 - info@bac-rdc.com
- Kolwezi : Fanny Mubambe: +243 810 496 743 - kolwezi@bac-rdc.com
- Likasi : Clarisse Mukena : +243 812 913 493 - clarisse@bac-rdc.com

MEDIC - ALLIANCE

